

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DPE 58 Signature d'un contrat de territoire « Eau et Climat » 2020-2024 et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur ;

Vu le 11e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016 ;

Vu le projet en délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un contrat de territoire « Eau et Climat » 2020-2024 et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie SOLANS au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de territoire « Eau et Climat » parisien 2020 – 2024, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de territoire « Eau et Climat » parisien 2020 – 2024, ainsi que le contrat de préservation de la ressource des territoires sourciers de Paris, piloté par la Régie Eau de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO